



MINI-TRANSAT LA BOULANGERE 2019

AVENANT N° 3 à l'avis de course :

Modification chapitre 3

Supprimer : 3.2 Le nombre de bateaux inscrits à l'épreuve est limité à 84, sous réserve de l'acceptation par les autorités maritimes et selon les règles et quotas définis par la classe mini 6.50. A partir du 30 août 2019 à 0h00, plus aucun bateau issu de la liste d'attente ne pourra être intégré dans la liste des inscrits.

Remplacer par : 3.2 Le nombre de bateaux inscrits à l'épreuve est limité à 90, sous réserve de l'acceptation par les autorités maritimes et selon les règles et quotas définis par la classe mini 6.50. A partir du 30 août 2019 à 0h00, plus aucun bateau issu de la liste d'attente ne pourra être intégré dans la liste des inscrits.

La Rochelle le 15 aout 2019

Bernard Bonneau

